

Commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

Réunion de conseil municipal du 9 janvier 2017

Le neuf janvier deux mille dix sept à 20:00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT Maire.

Etaient présents : Ms PICHOUX – BUAN- Mmes LESAGE- GORIAUX (adjoints) – Mme NOURRISSON – M GLOAGUEN (conseillers délégués) – Mmes MAURY – DE LA VILLEON – Ms MOUCHOUX REBILLARD- REMONTE – RIALLAND

Absentes excusées : Mmes GOUDE VENIEN- BOSSARD JAQUET – REBILLARD

Procuration :

- Mme GOUDE VENIEN Laure a donné procuration à M RIALLAND Nicolas
- Mme REBILLARD Valérie a donné procuration à M PINAULT Pascal

Date de la convocation : 21 décembre 2016

Délibération N° 2017-01-01

Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 5 décembre 2016

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 5 décembre 2016 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance du 5 décembre 2016.

Délibération N° 2017-01-02

Nomination secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Madame Christine GORIAUX secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents : Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Madame Christine GORIAUX, secrétaire de séance.**

Bilan des travaux réalisés en 2016

- a) Fin de l'aménagement rue du lavoir, avec sécurisation et création de places de stationnement ainsi qu'effacement de réseau.

Bilan du coût des travaux : 258 539.30 € (réseau assainissement en plus pris en charge par Rennes Métropole)

Rennes métropole 125 140 € (voirie-éclairage)

Syndicat d'Electrification : 69 130 €

Conseil Départemental : 3 700 €

produit des amendes de police 16 050 €

subvention DETR 19 992.30 €

Reste à charge pour la commune : 24 557 €

b) Restructuration du 1^{er} groupe scolaire pour ses 50 ans, avec isolation, changement des ouvertures, extension dans le patio pour création d'une 8^e classe et migration de la bibliothèque dans le hall :

Montant des travaux : 422 820 €

Subventions DETR : 132 033.26€

Subvention Département : 71 400 €

Reste à charge pour la commune (après déduction TVA) 148 916 €

L'inauguration de l'école et de la rue du lavoir aura lieu le samedi 1^{er} juillet 2017

Monsieur BUAN demande si un nouveau nom d'école pourrait être donné à l'occasion de l'inauguration Les enseignantes et le conseil d'école seront sollicités sur ce thème.

- c) Achat du bâtiment CLASS et du modulaire à l'intérieur, pour les services techniques qui vont l'aménager rapidement puisque l'alarme est installé : 101 200 €
- d) Aménagement sécurisé à la Reposée 7 926 €
- e) Pose des radars pédagogiques : 5 392 €
- f) Modernisation voirie : 54 636 €
- g) ZAC Centre bourg étude : 33 696 €
- h) Etude médiathèque : 4 200 €
- i) Etude aménagement agglomération : 65 596 €
- j) Columbarium : 3 100 €
- k) Achat matériel /mobilier 12 584 €

Total dépenses 664 024 €

Délibération N° 2017-01-03
Décision modificative virement de crédit :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une décision modificative de virement de crédits sur l'exercice 2016 à savoir :

Compte 6558 contributions obligatoires	+ 5500 €
Compte 673 titres annulés sur exercice antérieur	+ 2 000 €
Compte 022 dépenses imprévues	- 7 500 €

Après délibération le Conseil Municipal

- Approuve à l'unanimité la décision modificative proposée.
- Donne pouvoir à M le maire pour procéder à cette écriture comptable.

Délibération N° 2017-01-04
BAFA jeunes de communes extérieures

Par délibération en date du 5 octobre 2015 il avait été décidé d'ajouter au contrat enfance jeunesse 3 BAFA pour des jeunes domiciliés sur les communes environnantes en plus des 3 BAFA de jeunes de la commune. Il est nécessaire de valider la participation des communes extérieures selon une convention établie avec elles à savoir :

- L'AFEL passe convention avec la commune environnante pour le jeune concerné. Celle-ci participe à hauteur de 45 % du BAFA . Cette participation sur le BAFA est reversée à l'AFEL chargée de l'encadrement de la personne.
- La commune de la CHAPELLE CHAUSSEE finance le BAFA auprès de l'organisme de formation dans sa totalité et demande le remboursement à l'AFEL de la part des 45% versée par la commune extérieure.

- La commune de la CHAPELLE CHAUSSEE percevra de la CAF, la part du contrat enfance jeunesse revenant sur ce BAFA financé.

Après délibération :

Le Conseil Municipal approuve l'accord de principe de :

- Prendre en charge 3 BAFA/an de jeunes domiciliés dans les communes extérieures sous réserve qu'une convention soit passée entre la commune extérieure et l'AFEL à hauteur de 800 €/BAFA.
- La Chapelle Chaussée s'acquittera des frais de BAFA des jeunes concernés jusqu'à hauteur de 800 €/BAFA.
- La commune extérieure remboursera l'AFEL de la part lui revenant soit 45% du BAFA . Ce remboursement sera ensuite reversé à la Chapelle Chaussée par l'AFEL.
- La Chapelle Chaussée inscrira au contrat enfance jeunesse ces BAFA financés afin de bénéficier du contrat enfance jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales.

Délibération N° 2017-01-05

Modification des statuts du Syndicat Mixte de Portage du SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS

M LE Maire rappelle que la commune est adhérente à titre individuel au Syndicat Mixte de portage du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais.

Il présente la modification de statuts proposée pour assurer une meilleure représentativité des EPCI au comité syndicat tout en conservant la représentation actuelle des autres adhérents (Région, département des Côtes d'Armor, communes adhérant à titre individuel, producteur d'eau).

La commune est adhérente au SAGE RANCE FREMUR, étant sur le bassin versant du cour d'eau. Depuis le 1^{er} janvier 2016 le syndicat compte 44 adhérents : le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, 8 EPCI dotés de la compétence SAGE , 23 communes et 11 syndicats de production d'eau potable.

L'application des lois NOTRe et MAPTAM au 1^{er} janvier 2017, entraînent des évolutions importantes au sein des adhérents du Syndicat mixte qui passe de 44 à 30 membres. D'où la modification des statuts proposée :

- Fixation du nombre de délégués par EPCI en fonction du ration retenu pour le calcul des contributions : à savoir un ratio composé à 50% de la superficie comprise dans le périmètre du SAGE Rance Frémur et à 50% de la population pondérée à la superficie concernée par le SAGE ; chaque EPCI adhérent ayant au moins un délégué.

Le collège des EPCI au sein du comité syndicat passe de 8 à 14 délégués, le collège des communes adhérant à titre individuel conserve 3 délégués ; le collège des collectivités territoriales et celui des productions d'eau potable conservent respectivement 4 délégués.

Soit

NOM STRUCTURE	NOMBRE DE DELEGUES
Collège des collectivités territoriales :	4
- Conseil régional	2
- Conseil Départemental 22	2
Collège des syndicats de productions d'eau potable et autres syndicats de personnes morales	4
Collège des EPCI (communautés et syndicat mixte	14
- Dinan Agglomération	5
- Saint-Malo agglomération	3
- Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude	2
- Lamballe Terre et mer	1
- Loudeac, communauté Bretagne centre	1

- Syndicat mixte bassin Versant du Linon	2
Collège des communes adhérent à titre individuel	3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Mixte de portage du SAGE Rance Frémur.

Délibération N° 2017-01-06
Contrat de sanitation contre les nuisibles

Le contrat de traitement contre les nuisibles a été revu auprès de la société FARAGO à compter du 1^{er} janvier 2017 du fait de la prise en charge de la dératisation du réseau assainissement par les services de Rennes Métropole .

Le coût s'élève à 415.98 € à compter du 1^{er} janvier 2017

Après délibération

Le conseil municipal approuve le nouveau contrat de sanitation contre les nuisibles proposé par l'Ets FARAGO.

Autorise M le Maire à signer le contrat proposé

Pour la destruction des nids de frelons, contact va être pris avec la commune de Longaulnay qui a mis en place des système de piégeages chez les habitants.

Délibération N° 2017-01-07
Avenant moins-value LOT 4 FRABOULET- Menuiseries extérieures

Dans le cadre des travaux de restructuration de l'école publique, un devis en moins value est présenté pour l'Entreprise FRABOULET (lot 4 menuiseries extérieures- fermetures)

soit - 324 € HT

(Suppression volets roulants et pose poteaux inox et aimants poteaux)

Après délibération le Conseil Municipal

Approuve le devis en moins value de l'Entreprise FRABOULET soit 324 € HT.

Donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant présenté

Délibération N° 2017-01-08
Avenant moins-value lot 1 gros œuvre VIGNON CONSTRUCTION

Dans le cadre des travaux de restructuration de l'école publique un devis en moins value de l'entreprise VIGNON (lot 1 gros œuvre) pour un montant HT de -4 026.16 € est présenté.

Après délibération

Le Conseil Municipal approuve le devis, en moins value, présenté par l'Ets VIGNON soit - 4 026.16 €

Donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant présenté.

Questions diverses

Une journée citoyenne va être organisée en avril, ou juin afin de mobiliser les habitants sur des petits travaux d'entretien à définir.

Distribution de l'écho : elle aura lieu le 21 janvier prochain.

Commission des bâtiments :

- Ordre du jour : médiathèque : chiffrage 2 scénarios par M INGRAND, extension de la mairie : devis architecte en cours de demande, terrain multisport à relancer.
- **Bus star** : changement depuis le 1^{er} janvier de l'horaire du bus du soir soit 17h20 à 17h25 afin de désengorger le bus. La demande de bus le dimanche n'est pas retenue pour l'instant.
- **Charte cantine**

Une charte de bonne conduite à la cantine est en cours de réalisation par Fanny Remonté .
Elle sera distribuée aux enfants dès impression du carnet.

Calvaires et grilles près mairie. Une entreprise va être contactée pour le sablage et peinture des grilles du calvaire.

Pose d'un portique près salle des sports : un devis est en cours à revoir

Contrôle jeux et installation électrique : à faire réaliser.

A l'étude : **enrobée des allées du cimetière**